



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 526

Texte de la question

M. Michel Bouvard a appris avec surprise que, dans le cadre de discussions sur la protection animale dans le secteur des poules pondeuses, la Commission européenne, sur proposition de la section bien-être des animaux du comité scientifique vétérinaire, envisageait de modifier les normes techniques sur la surface minimum de cage par poule. Il demande à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes si celui-ci a l'intention de s'opposer à cette proposition qui pénalisera un secteur dynamique de notre agriculture alors même que l'application uniforme de la réglementation dans les pays de l'Union n'est pas encore la règle. Il s'interroge enfin sur les centres d'intérêt du comité scientifique vétérinaire dont il lui semble que d'autres sujets auraient dû mobiliser son attention par exemple l'alimentation du bétail et constate avec regret que le « confort » des animaux de basse-cour semble plus prioritaire que les conséquences de certaines pratiques pour la santé humaine comme l'utilisation des farines animales dans l'alimentation du bétail. Il souhaite donc connaître la manière dont sont définies les priorités d'études de ce comité vétérinaire.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire fait part de son inquiétude à la suite des travaux du comité scientifique vétérinaire relatifs au bien-être des poules pondeuses. Le rapport sur le bien-être des poules pondeuses, adopté le 30 octobre 1996 par le comité scientifique vétérinaire, ne propose formellement aucune solution définitive, en particulier lorsque les animaux sont en petits groupes de 4 ou 5, ce qui est le cas en France. Les avantages et les inconvénients des différents systèmes de production sont évoqués, ainsi que les normes techniques sur la surface minimum de cage par poule, que certains voudraient voir passer de 450 cm² à 600 cm². La Commission n'a pas proposé de modification de la directive 86/13/CEE du 25 mars 1986 relative au bien-être des poules pondeuses, en particulier en raison des risques de distorsion de concurrence avec les pays tiers. La France est le premier producteur d'œufs de la Communauté. Le Gouvernement français suit avec une particulière attention ce dossier. Il a ainsi rappelé à diverses reprises la préoccupation que ne manquerait pas de susciter une nouvelle réglementation de la surface minimum de cage par poule, dont les effets sur les coûts de production provoqueraient une disparition de l'élevage en cage et une détérioration des conditions sanitaires de l'élevage au sol en raison de l'augmentation induite de la densité des animaux. Par ailleurs, les activités et la composition du comité scientifique vétérinaire font actuellement l'objet d'un examen par la Commission européenne.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 526

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 1997, page 2223

Réponse publiée le : 13 octobre 1997, page 3415